



**COMPTE RENDU DU  
BUREAU COMMUNAUTAIRE  
du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

-----

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021, à 18 heures, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville de Bourges, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée le 25 juin 2021 et affichée le 25 juin 2021. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

**Présents** : Irène FELIX, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOIN, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Daniel GRAVELET, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Alain MAZE, Stéphane HAMELIN, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO

**Excusés** : Yann GALUT, Bruno FOUCHET, Catherine PALLOT

**Absents** : Gérard SANTOSUOSSO, Yvon BEUCHON, Bernadette GOIN-DEMARY,

**Administration :**

Mme Alexandra CHOCHOY  
Mme Patricia GODET  
M. David VIGOUROUX  
M. Christophe BERNARD  
M. Pierre-Alexandre COUF  
M. Gilles METTI  
M. Christophe MATHO  
M. Nicolas VARIN  
Mme Hélène ROUSSEAU  
Mme Annick GRELAT

Directrice Générale des Services,  
Directrice Générale Adjointe,  
Directeur Général Adjoint,  
Directeur Général Adjoint,  
Directeur Général Adjoint,  
Directeur des Finances,  
Secrétaire Général et Conseiller de la Présidente,  
Responsable du Service Communication,  
Coordinatrice des services de la Présidence,  
Responsable du Service des Assemblées.

M. Stéphane GARCIA est désigné secrétaire de séance.

Mme la Présidente ouvre la séance à 19 heures 20.

**Approbation du compte rendu du Bureau Communautaire du 3 juin 2021**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le compte rendu à l'unanimité.

**1. Cession de véhicules**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Mme Irène FELIX, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- de prononcer la réforme de l'ensemble des véhicules décrits ci-dessus, chaque véhicule ayant une valeur nette comptable nulle ;
- d'approuver le principe de vente de tous ces véhicules pour un prix de cession global de 146 172.00 € ;
- d'inscrire les recettes afférentes à cette opération aux différents budgets tels que présentés dans le tableau dans la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

**2. Equilibre social de l'habitat - Octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50 %  
en faveur de France Loire pour la réhabilitation de 88 logements  
situés au sein des bâtiments A à C impasse Fournier à Bourges**

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

M. Richard BOUDET, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 528 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°118387 constitué d'une ligne de prêt ;
- d'accorder la garantie de Bourges Plus à hauteur de la somme principale de 264 000 € (deux cent soixante-quatre mille euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.  
Ledit contrat sera joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération ;
- d'accorder la garantie de Bourges Plus pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.  
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- de s'engager, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources pour couvrir les charges du prêt ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention établie entre Bourges Plus et l'emprunteur, dont un exemplaire est annexé à la délibération et à procéder ultérieurement sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre des garanties.

**3. Demande de subvention REACT-EU - Acquisition de matériel favorisant le télétravail**

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

M. Richard BOUDET, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver le plan de financement pour l'acquisition de matériel favorisant le télétravail ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter la subvention auprès du financeur indiqué dans la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

**4. Demande de subvention auprès de financeurs pour l'opération Phase 3 Lahitolle**

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

M. Richard BOUDET, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver le plan de financement prévisionnel pour les travaux de la Phase 3 Lahitolle ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des financeurs indiqués dans la délibération ;
- autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

**5. Rénovation de l'éclairage public de la Zone d'Activités des DANJONS à BOURGES  
par le Syndicat d'Energie du Cher (SDE18) - Convention**

Mme Marie-Christine BAUDOUIN, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver la convention de financement des travaux de modernisation d'éclairage public de la Zone d'Activités des Danjons, proposée par le SDE18, pour un montant de 331 849,73 € TTC, la participation de l'Agglomération étant fixée à 100% de ce montant ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document relatif à cette délibération.

**6. Développement de l'enseignement supérieur et de la formation –  
Convention pour le versement d'une subvention au Centre National de la Recherche Scientifique  
pour l'organisation du 3ème Printemps de la Recherche et de l'Entreprise à Bourges (PREBs 2021)**

**Rapporteur : M. Patrick BARNIER**

M. Patrick BARNIER, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver le versement d'une subvention de 1 500 euros au CNRS sous réserve de la signature d'une convention relative à la subvention accordée au CNRS ;
- d'approuver la convention relative à la subvention accordée au CNRS pour l'organisation du 3<sup>ème</sup> Printemps de la Recherche et de l'Entreprise à Bourges (PREBs 2021) ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention relative à la subvention accordée au CNRS et tout document se rapportant à la délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 19 heures 30.

Fait à Bourges, le - 8 JUL. 2021



La Présidente,

Irène FELIX

*Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur publication ou de leur notification.*